



Risque Moins

"Réseau liégeois de réduction des risques en milieu festif"



CONVENTION ENTRE LA PFPL ET LA VILLE DE LIEGE RELATIVE A L'ORGANISATION DES ACTIONS DE REDUCTION DES RISQUES DANS LE CADRE D'UN CARRE QUI TOURNE ROND



RAPPORT D'ACTIVITES 2014



TABLE DES MATIERES

I. Introduction	p.3
II. Philosophie de travail	p.4
III. Objectifs	p.7
IV. Méthodologie	p.8
V. Activités organisées dans le cadre de la convention entre la PFPL et la Ville de Liège en 2014	p.11
1. Les réunions du réseau "Risquer Moins" durant la période couverte par la convention ;	
2. Les actions menées dans le cadre de la convention ;	
3. Formations dispensées dans le cadre de la convention ;	
4. Interventions spécifiques auprès des établissements labellisés « Quality nights » du carré.	
VI. Bilan et perspectives	p.37
VII. Annexes	p.38

Annexe 1 : Convention de collaboration entre la PFPL/RéLiA et Risquer Moins

Annexe 2 : Convention de partenariat entre la Ville de Liège et la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl

Annexe 3 : Convention de partenariat 2014 entre l'ASBL Modus Vivendi et l'opérateur local Quality Nights, le réseau liégeois de réduction des risques en milieu festif

Annexe 4 : PV d'évaluation du label Quality Nights dans les différents cafés du carré 25/08/2014

I. INTRODUCTION

L'augmentation régulière de la consommation de produits psychotropes est une réalité chez les jeunes (15-30 ans). Ces derniers, en général, des usagers occasionnels ne fréquentent pas les centres spécialisés et reçoivent peu d'informations quant aux risques liés à la consommation de drogues, encore moins sur les moyens de réduire ces risques. C'est de là qu'est née l'idée d'aller à la rencontre de ce public sur son terrain, à savoir le milieu festif.

Aussi, depuis 1994, sous l'impulsion de Modus Vivendi (organisme bruxellois), se sont implantés des réseaux développant des actions de réduction des risques en milieu festif en Communauté française. Modus Vivendi apporte non seulement un soutien méthodologique et logistique au lancement des projets locaux, devant par la suite se développer par eux-mêmes mais assure aussi la coordination de l'ensemble des projets développés en Communauté française.

C'est ainsi qu'en 2007, "Risquer moins", réseau liégeois de réduction des risques en milieu festif voit le jour.

Actuellement, celui-ci est composé de différentes institutions actives en matière de Promotion de la Santé, d'Aide à la jeunesse, de prévention et/ou de traitement des assuétudes, à savoir :

- **Alfa**, Service de santé mentale spécialisé dans le traitement et la prévention de l'alcoolisme et des toxicomanies
- **Accueil Drogues**, Service d'information, d'orientation, de réduction des risques et d'échange de seringues
- **Nadja**, Centre d'accueil, de documentation, de prévention et de traitement des dépendances
- **Seraing V**, Centre d'accueil, d'information et de consultations spécialisées dans le traitement des problèmes de toxico-dépendance
- **Le Claj**, Centre liégeois d'aide aux jeunes, Service de prévention en milieu ouvert
- **Cap Fly**, Centre ambulatoire pluridisciplinaire qui accompagne des personnes toxicodépendantes.

Depuis septembre 2012, **le Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RELiA)**, réseau agréé et subventionné par la Région wallonne coordonne le réseau liégeois de réduction des risques en milieu festif (voir convention de collaboration en annexe 1). Le projet « Risquer moins » s'inscrit dans une démarche de promotion de la santé car il tente de donner aux consommateurs les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé en étant attentif aussi à celle des autres. Il opte ainsi pour une responsabilisation des usagers : responsable par rapport à soi-même (limiter les risques pour sa propre santé) et par rapport à autrui (prendre soin des autres et éviter de les mettre en danger).

II. PHILOSOPHIE DE TRAVAIL

Notre réseau, en s'inspirant largement de la Charte de Modus Vivendi, a rédigé sa propre Charte. Celle-ci a pour objectif de définir les balises qui constituent les assises sur lesquelles s'appuient les interventions du Réseau liégeois de Réduction des Risques en milieu festif et a fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des membres du réseau « Risquer moins ».

NB : L'inclusion de nouveaux partenaires dans le Réseau suppose que ces derniers adhèrent et signent cette charte.

La voici dans son intégralité :

CHARTRE DU RESEAU LIEGEOIS DE REDUCTION DES RISQUES EN MILIEU FESTIF

« LES CONSTATS DE DEPART

Une société sans drogue¹ n'existe pas

On ne connaît pas d'exemple d'une société humaine qui n'ait pas eu recours à une drogue. Il y a toujours eu, il y a et il y aura toujours des personnes qui expérimentent, usent, voire abusent de psychotropes, ce qui soulève des questions légitimes de santé publique. Ce constat, sans écarter le débat sur la causalité de l'usage et de l'abus de drogues, doit inspirer des stratégies de réduction des risques conçues dans une logique de santé publique et concernant tant les consommateurs que les non-consommateurs.

Le risque zéro n'existe pas

Toutes les activités humaines comportent des risques qu'il est possible de réduire mais non de supprimer.

Si la notion de « risques » est relative et regroupe différents paramètres (pour soi / pour autrui, pour son intégrité physique / psychologique, pour son intégration sociale, ...), les usagers de produits psychotropes n'y sont cependant pas indifférents ...pour autant qu'ils soient clairement informés...

... Une information objective n'est pas incitatrice

Une information claire, crédible, objective et balisée, d'une part en fonction du public cible auquel elle est destinée et, d'autre part, en fonction du contexte dans lequel ce public y accède, n'a pas pour effet d'inciter à la consommation mais bien de conscientiser l'utilisateur quant aux risques encourus.

Le milieu festif, un milieu à risques particuliers

Dans notre culture, les psychotropes sont souvent associés aux fêtes quelles qu'elles

¹ Par « drogue », nous entendons tout psychotrope qu'il soit illégal ou légal (tels l'alcool, les médicaments, ...)

soient. Selon le public qui fréquente ces fêtes, les lieux où elles se déroulent, les activités qu'elles proposent... certains produits, légaux et/ou illégaux y sont plus particulièrement présents. Aussi, des fêtes locales aux festivals musicaux, en passant par les méga-dancings, les cafés, etc... une intervention menée par des personnes spécifiquement formées en vue de réduire les risques liés à la consommation de tel ou tel produit s'avère utile.

LES OBJECTIFS

La prévention des risques en milieu festif est une stratégie de santé publique qui vise à prévenir les dommages liés à l'utilisation de psychotropes (alcool et drogues) dans les lieux festifs où ces produits sont consommés.

La réduction des risques concerne tous les usages, qu'ils soient expérimentaux, récréatifs, ponctuels, abusifs ou inscrits dans une dépendance.

Dans le contexte festif, les risques principaux encourus sont : des effets non escomptés, des malaises physiques ou psychologiques, des dommages physiques (accidents, sida, hépatites, ...), des comportements à risques, tant au niveau de la violence que sexuel, etc ...

Cette démarche vise donc à prémunir, dans les lieux festifs, tant les consommateurs que les personnes qui les côtoient.

LES VALEURS

- La réduction des risques en milieu festif s'inscrit dans une démarche de **promotion de la santé** physique, mentale et sociale.
- Elle se distingue de la prévention de l'usage et des traitements dont elle se veut **complémentaire**.
- Elle **respecte l'usager** de drogues dans ses choix et décisions en ce qui concerne SA consommation. Elle le reconnaît comme **citoyen, acteur de sa vie**.
- **Elle a ses finalités propres** (cf objectifs).

La prévention, le traitement et la réduction des risques concourent ensemble à la promotion de la santé de la population en général et des usagers de psychotropes en particulier. Pragmatique, puisqu'intervenant dans un de leurs milieux de vie, la réduction des risques en milieu festif intervient auprès des usagers de psychotropes, à tous les stades de leur consommation, de leurs pratiques, de leur insertion sociale. Ses objectifs ne sont pas subordonnés à ceux de l'abstinence ou de la répression de la criminalité, qui ont, par ailleurs, toute leur place.

- Ses interventions ne visent ni à encourager, ni à décourager l'usage de drogues, mais dans tous les cas, elle se préoccupe de **ne pas banaliser** le recours aux drogues.

LES PRINCIPES D'INTERVENTION

- **Les lieux** : la réduction des risques en milieu festif se développe **là où sont les consommateurs** : festivals, cafés, rues, concerts, dancings, ...
- **Les intervenants** sont tous formés spécifiquement à la réduction des risques en milieu festif : les **professionnels**, issus des sphères de la santé, de l'aide à la jeunesse, des assuétudes, forment et encadrent des « jobistes », **pairs des publics cibles** et **partenaires** des actions menées. Ce partenariat permet un meilleur accès au public cible et vise à **responsabiliser les consommateurs** en les rendant **acteurs** d'une démarche de prévention des risques.
- **Les interventions** :
 - Un stand qui propose, autour d'un échange (ou non) avec un professionnel ou un jobiste :
 - Une information par le biais de brochures claires et objectives sur les produits, leurs modes d'action, leurs effets, leurs dangers, les moyens de prévenir les risques ;
 - Des préservatifs ;
 - Des boissons non-alcoolisées et des collations ;
 - Un « espace dialogue » ;

Une équipe mobile (professionnels / jobistes) renseignant sur le stand et proposant un « accompagnement » aux personnes qui ne se sentent manifestement pas bien.

Eventuellement, en collaboration avec Modus Vivendi, une "relax zone" avec assistance médicale pour les personnes dont l'état le nécessite.
- Le réseau veille à **sensibiliser et à associer les acteurs et partenaires du milieu festif** à sa démarche.
- **L'évaluation** : cette démarche particulière de prévention et les questions éthiques qu'elle soulève font l'objet d'une évaluation constante tant auprès des publics cibles, qu'entre partenaires professionnels et non-professionnels, ainsi qu'avec les organisateurs des événements festifs. Par ailleurs, cette évaluation est menée aussi bien au niveau local que communautaire. »

III. OBJECTIFS

Les objectifs de « Risquer moins » sont :

▪ **Les objectifs généraux :**

- Toucher un large public de jeunes pouvant être confrontés, dans les milieux festifs, à l'adoption de conduites à risques pouvant être liées à l'usage de drogues (usage abusif, isolement social, troubles de l'alimentation, santé mentale, ...)
- Leur donner les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur santé physique, mentale ou sociale en induisant des changements visant une gestion responsable de leur consommation
- Permettre une reconnaissance des usagers en tant que citoyens à part entière par le biais du projet participatif
- Améliorer la connaissance du phénomène (produits utilisés, tendances émergentes, modes de consommation, ...) grâce au recueil de données induit par l'action

▪ **Les objectifs intermédiaires :**

- Fournir des informations correctes et détaillées sur les produits, les risques liés à la consommation et les moyens de les réduire (méconnaissance du produit, produits de coupe, modes de consommation, relations sexuelles non protégées ou non désirées, ...)
- Responsabiliser les usagers par rapport à eux-mêmes (limiter les dommages sur sa propre santé) mais aussi par rapport à leur entourage (notion de solidarité : protéger les autres en évitant de les mettre en danger, veiller les uns sur les autres)
- Permettre un relais des demandes de suivi, d'aide et de prise en charge adapté à leur situation en les orientant vers les différents services locaux d'aide et de dépistage appropriés

IV. METHODOLOGIE

Remarque :

Tous les membres du Réseau ont suivi une formation à la réduction des risques en milieu festif :

- pour les travailleurs : c’est Modus Vivendi qui assure la formation
- pour les jobistes : la formation est assurée par Accueil Drogues

- Méthode incontournable à la réduction des risques, le projet est **participatif** et consiste à y intégrer de **jeunes jobistes**, pairs du public cible, usagers de drogues, formés, convaincus du bien-fondé de la réduction des risques et de ce type d’interventions pour lesquelles ils sont défrayés.

En effet, les jobistes s’avèrent être une aide précieuse via leurs connaissances pratiques du milieu festif, du public cible et des produits ainsi que via la crédibilité de leur discours auprès du public.

Recrutés dans le milieu festif et inscrits dans l’ambiance de l’endroit investi, nous pouvons les considérer comme des « facilitateurs » de contact. Ils nous permettent de toucher un public que les professionnels ne pourraient atteindre seuls et de transmettre des messages de réduction des risques auprès de leurs pairs.

Enfin, ce type de méthode participative reconnaît les usagers de drogues comme acteurs de leur propre santé et leur permet de s’inscrire dans une démarche citoyenne en s’appropriant le projet et en s’investissant dans une optique de promotion de la santé et de santé publique.

- Nous proposons un **stand d’information, d’échanges et de réduction des risques** tenus par des professionnels et des jobistes encadrés par ces mêmes professionnels.

Nous accordons une importance particulière à la décoration et à l’aménagement (banderole de notre réseau, affiches, lumière tamisée, espace de discussion, ...) de ce stand. Il comporte :

- des brochures sur les produits
- des brochures concernant le sida, les IST, la vie sexuelle et affective
- des brochures d’information sur les services d’aide
- des préservatifs,
- des bouchons d’oreille
- des questionnaires anonymes de Modus Vivendi

Nous mettons également à la disposition du public de l’eau et des collations sucrées.

En outre, en fonction de l’ampleur de l’évènement (festival, large implantation géographique, ...), nous essayons également de mettre en place des **équipes mobiles**. Celles-ci sont composées d’au moins un travailleur et un jobiste qui vont à la rencontre du public pour les informer de notre présence, notamment par l’intermédiaire de flyers que nous concevons spécialement pour l’occasion, et

pour répondre à leurs besoins / demandes immédiats (infos sur les produits, préservatifs, bouchons d’oreille, ...) sur place.

- **Partenariat :**

- Le réseau est le fruit d’un **partenariat entre 5 associations** (Alfa (y compris Accueil Drogues), le Claj, Nadja, Seraing V, Cap Fly) actives tant dans le domaine des assuétudes que de l’aide à la jeunesse. Les différentes tâches du réseau sont réparties entre elles.
- Le Réseau Liégeois d’aide et de soins spécialisés en Assuétudes (**RéLiA**) dont le coordinateur a repris la coordination du réseau Risquer Moins en septembre 2012. Une convention entre les membres de Risquer Moins et le RéLiA et son Pouvoir Organisateur, la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise A.S.B.L., a d’ailleurs été conclue à cet effet. Cette convention est consultable dans l’annexe 11 de ce rapport.
- Projet participatif via notre pool de **jobistes** qui interviennent avec nous lors des actions et nous amènent également leur éclairage.
- **Modus Vivendi**, initiateur du projet, offre un soutien méthodologique et une partie du matériel. Nous participons également aux réunions Superfestif qu’ils organisent (voir plus loin).
- Nous obtenons les brochures, préservatifs, bouchons d’oreille, affiches, .. via **d’autres associations** (CLPS, Sidasol, Modus Vivendi, ...).
- Lors d’un évènement :
 - Nous avons des contacts avec l’**organisateur** qui nous sollicite afin de mettre en place l’intervention la plus adéquate possible
 - nous intervenons parfois en partenariat avec le **réseau et/ou l’association local(e)**
 - nous prenons contact avec les **différentes structures sur place** : Croix rouge, service d’ambulances privées, médecins, services de gardiennage, bénévoles, serveurs, ... afin de les informer de notre présence et de notre rôle, de manière à ce que soit ils nous relayent certaines situations, soit nous puissions également leur en orienter certaines.

- **Méthodologie d’intervention :**

Toute demande d’intervention est analysée dans un 1^{er} temps par téléphone par la personne de contact qui la relaie ensuite à l’ensemble des membres du réseau. Une rencontre entre les membres du réseau (tous ou quelques uns selon les disponibilités) et l’organisateur est alors planifiée.

Celle-ci a pour but :

- de lui présenter notre philosophie et méthodologie d’intervention
- d’obtenir des informations sur l’évènement en question et de s’assurer de la pertinence de notre intervention
- de sonder ses attentes vis-à-vis de notre réseau
- d’établir les modalités d’intervention
- de définir les bases de la convention de partenariat

Une équipe de travailleurs et jobistes est alors constituée pour assurer l'intervention et un responsable de l'action est déterminé parmi les travailleurs.

Au terme de l'intervention, un débriefing est organisé entre les travailleurs et les jobistes présents sur l'évènement. Animé par la coordination, le débriefing est aussi le moment de défraiement des jobistes.

Enfin, une évaluation est menée avec l'organisateur de l'évènement lors d'une de nos réunions plénières ultérieures.

- **Nos outils :**

- 1 ligne téléphonique et une adresse mail gérée par le coordinateur ;
- une banderole et le matériel nécessaire à la décoration du stand (lampes, brochures, affiches, ...) ;
- un folder de présentation et des flyers d'information sur notre stand ;

V. ACTIVITES ORGANISEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ENTRE LA PFPL ET LA VILLE DE LIEGE EN 2014

1. LES REUNIONS DU RESEAU "RISQUER MOINS" DURANT LA PERIODE COUVERTE PAR LA CONVENTION

Ces réunions rassemblent l'ensemble des partenaires du réseau liégeois "Risquer moins" et ont, notamment pour objet :

- la réflexion sur des points d'ordre méthodologique ;
- l'analyse des demandes d'intervention ;
- la préparation et l'évaluation des interventions ;
- la rencontre d'organisateur et de partenaires potentiels ;
- la conception d'outils de communication ;
- la mise en œuvre et le suivi du projet spécifique « Quality Nights » au sein de différents établissements festifs liégeois.

Les partenaires se sont réunis le 3 avril 2014, le 15 mai 2014, le 12 juin 2014, le 28 août 2014, le 9 octobre 2014, le 20 novembre 2014 et le 11 décembre 2014. C'est au cours de ces réunions que les actions menées dans le cadre de la convention ont été préparées.

2. LES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION

Fin des examens en juin 2014

L'action menée le 18 juin a été organisée en deux temps.

Dans un premier temps les partenaires de la Charte (Ville de Liège - Zone de Police – asbl HoréCarré) et le Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif (Risquer moins) étaient présents au croisement du Boulevard de la Sauvenière et de la rue du Pot d'Or, et ce entre 12h et 18h. Ces partenaires ont sensibilisé les jeunes et les ont encouragés à signer la Charte Carré. Des modules de sensibilisation et de prévention ont également été à la disposition des jeunes (brochures, parcours obstacle « alcool vision », supports visuels, prévention du vol avec démonstration par un pick pocket...). Les jeunes participants ont pu recevoir un bracelet en tissu labellisé « Pour un Carré qui tourne rond » ainsi que divers bons (bons pour des softs, tickets de cinéma,...).

Voici quelques liens dans la presse audiovisuelle :

- JT 13h00 RTBF, 19/06/2014, vers la 22e minute - http://www.rtbf.be/video/detail_jt-13h?id=1936787



- JT 19h30 RTBF, 20/06/2014 - http://www.rtbf.be/video/detail_les-jeunes-et-l-alcool?id=1937225



- Prévention Jeunes : le Carré qui tourne rond. In RTC.be du 19/06/2014. <http://www.rtc.be/reportages/societe/1461797-prevention-jeunes-le-carre-qui-tourne-rond>



Dans un second temps, de 18h00 à 24h00, trois professionnels et deux jobistes ont été mobilisés pour tenir un stand au CLAJ Saint Jean et se rendre dans les établissements labellisés « Quality Nights » dans le Carré (la Court Saint Jean, le Déluge et l’Orange givrée). Le public était moins nombreux que d’habitude notamment en raison de la coupe du monde de Football (lendemain de Belgique-Algérie). Plus de 25 personnes se sont adressées au stand durant cette tranche horaire. Beaucoup d’autres ont été sensibilisés dans les établissements labellisés. Lors du debriefing, il a été souligné qu’il est essentiel de promouvoir la réduction des risques, et surtout avec ce public étudiant qui est peu conscientisé aux divers problèmes que peut engendrer une consommation quelle qu’elle soit. Il est primordial d’essayer d’en toucher le plus possible. Pour faciliter le contact avec les jeunes, il est également relevé qu’il serait judicieux de négocier des « mange-debout » dans les cafés partenaires (labellisés QN). Ces partenaires ont, par ailleurs, été très satisfaits de notre présence.

- Type et nombre de préservatifs et lubrifiant distribués de 18h00 à 24h00 : 129 préservatifs

- Nombre de brochures distribuées de 18 à 24h00 :

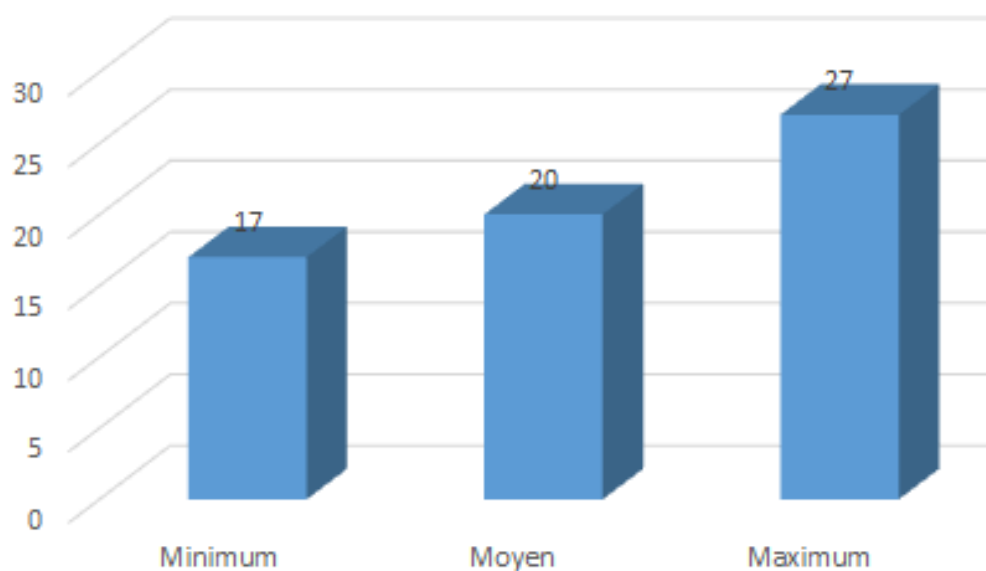
<u>Cannabis</u>	12	<u>Champi et LSD</u>	5
<u>Alcool</u>	11	<u>Médicament</u>	3
<u>Héroïne (sur demande)</u>	3	<u>Speed/Amphets</u>	2
<u>Cocaïne</u>	7		
<u>GHB (sur demande)</u>			
<u>XTC</u>	6		

Enfin durant les actions menées au cours de cette journée, 12 personnes ont accepté de remplir le questionnaire que nous proposons. 3 personnes sont de sexe masculin, 6 personnes de sexe féminin et 3 personnes n’ont pas répondu à cette question. Les graphiques proposés ci-dessous concernent donc 12 personnes. Ils sont donc présentés à titre illustratif et aucune statistique crédible ne peut donc résulter de ces données.

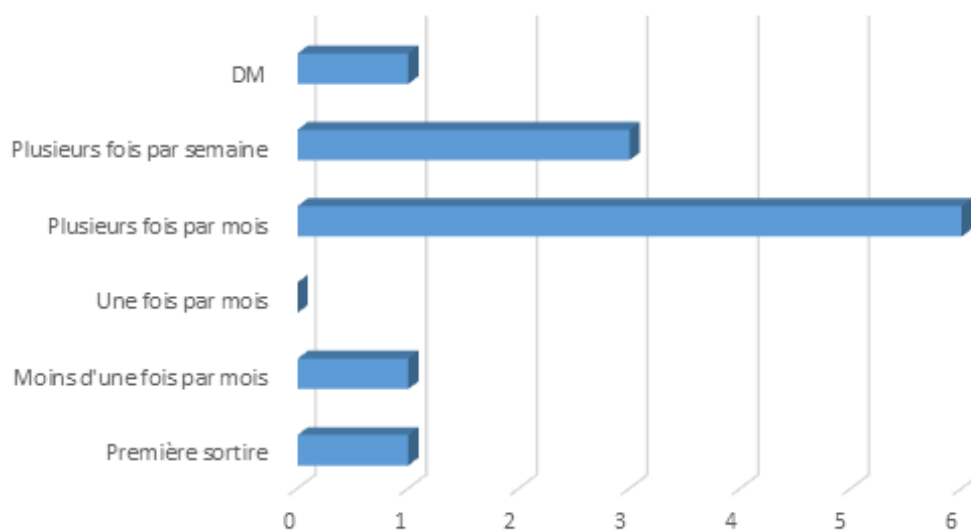
Sexe des répondants



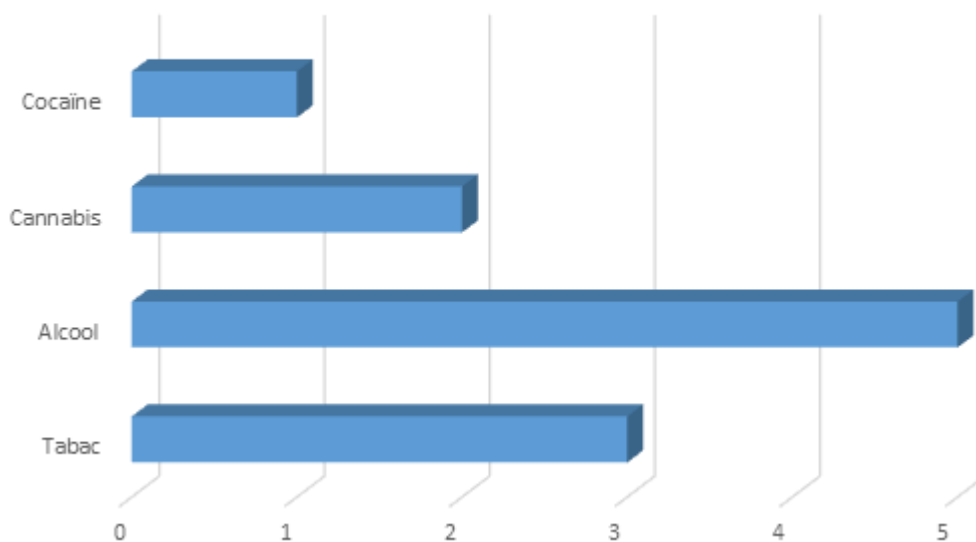
Âge des répondants



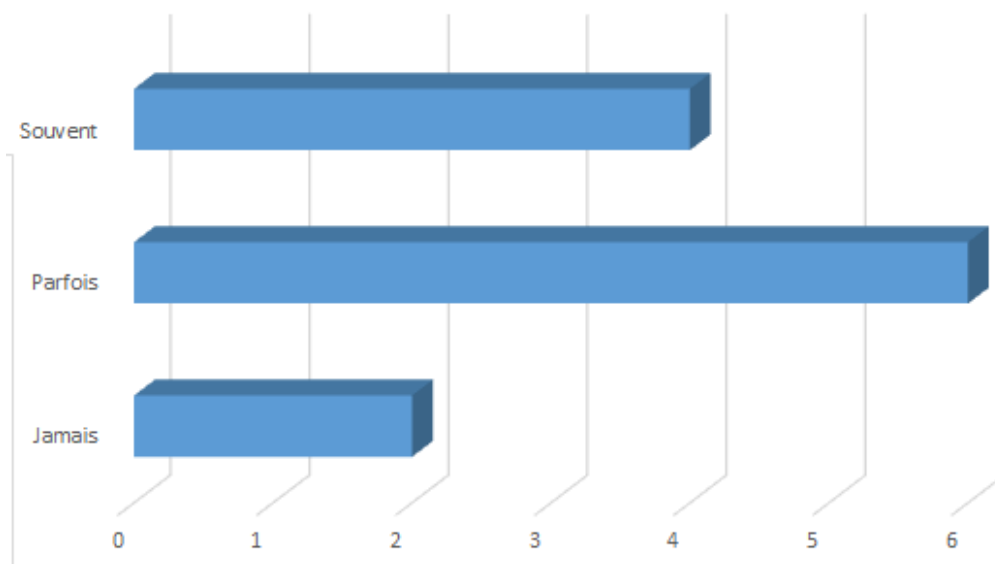
Type de fêtard

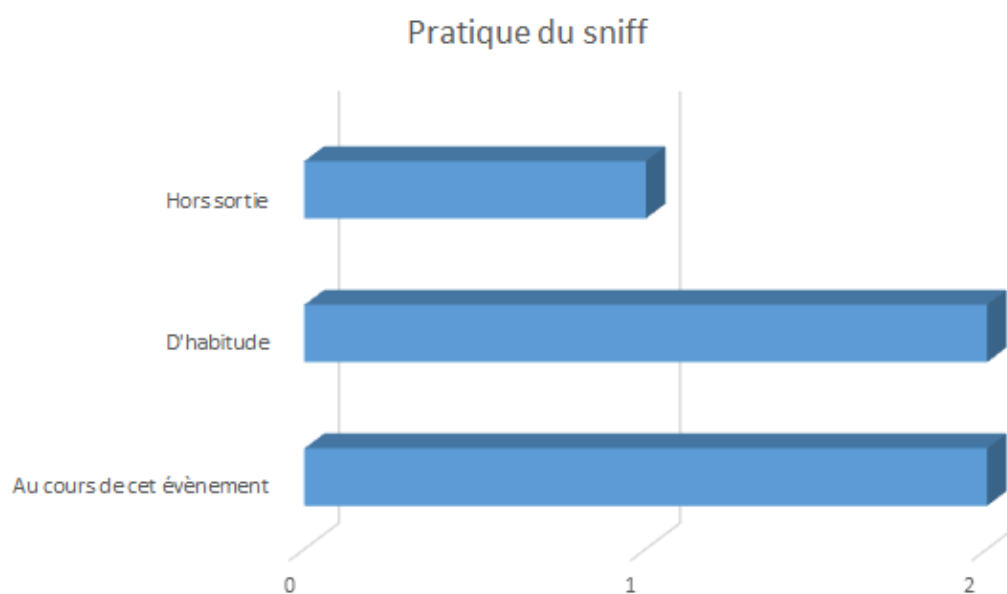
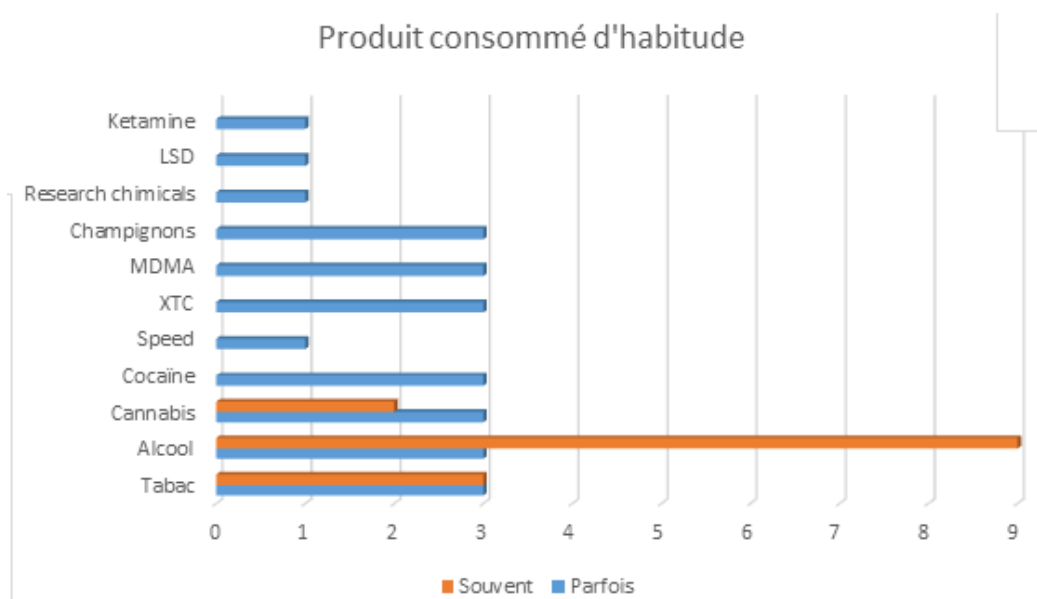


Produit consommé lors de l'évènement



Polyconsommation

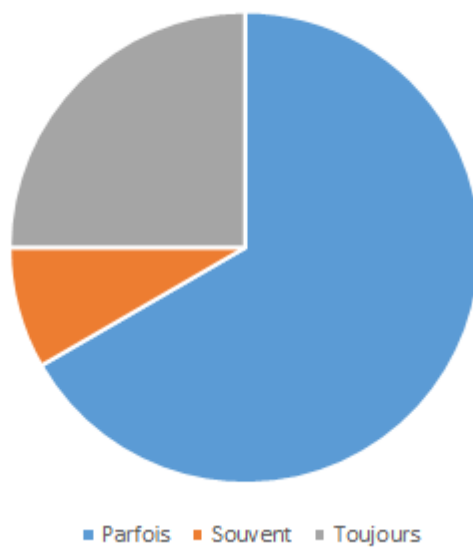




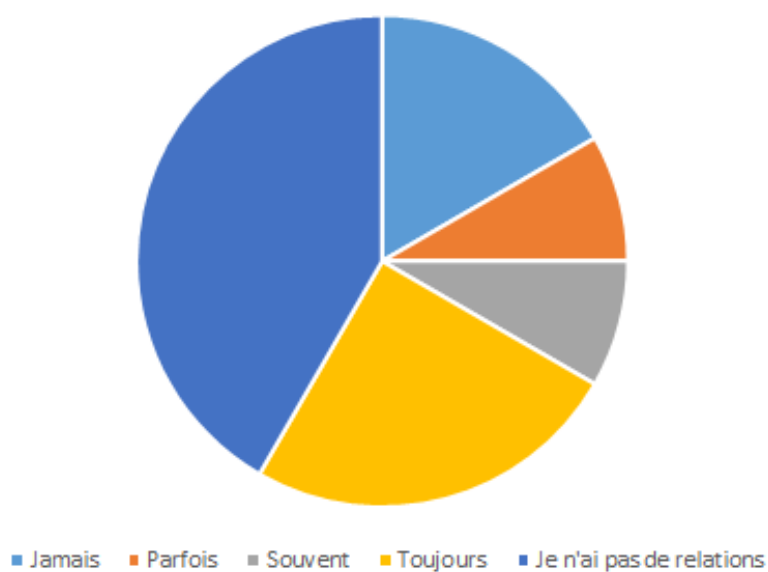
Partage du matériel de sniff



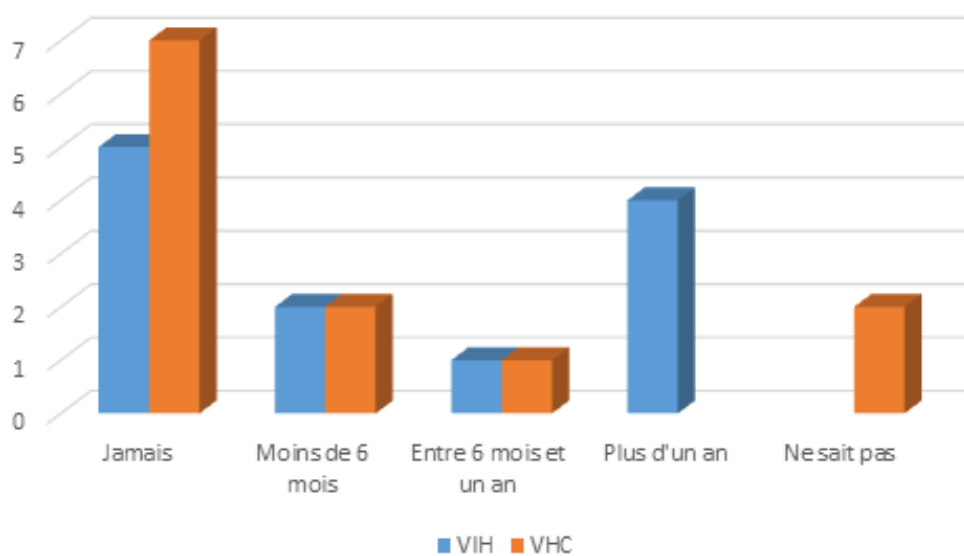
Consommation d'eau en sortie



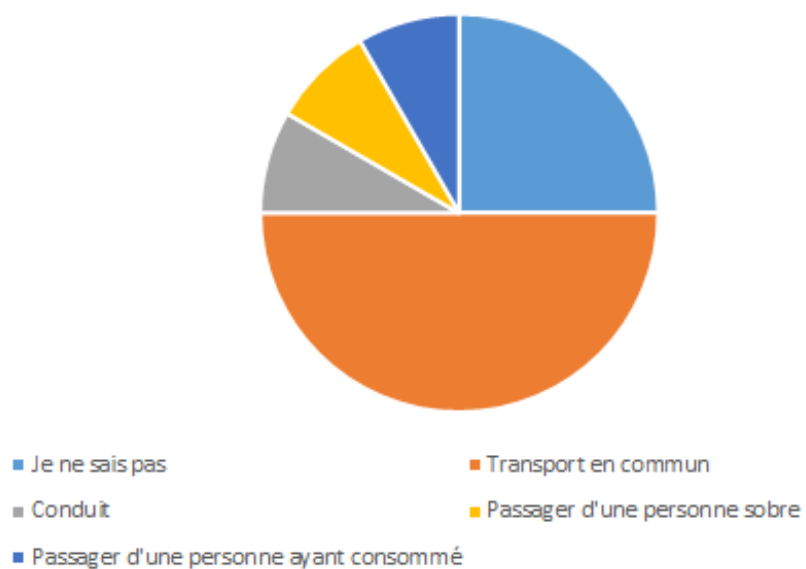
Utilisation du préservatif



Dépistage



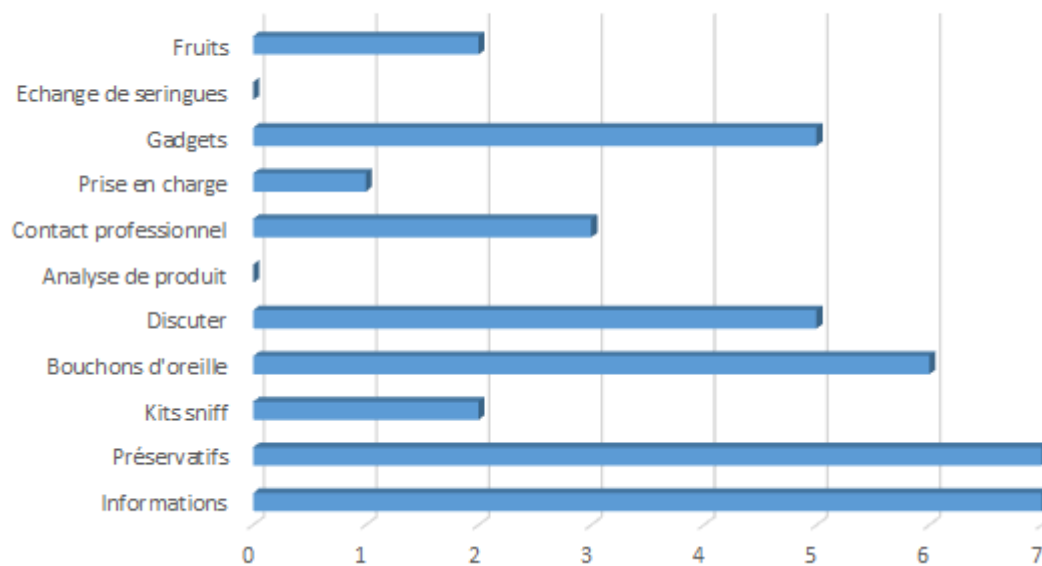
Mode de retour de fête prévu



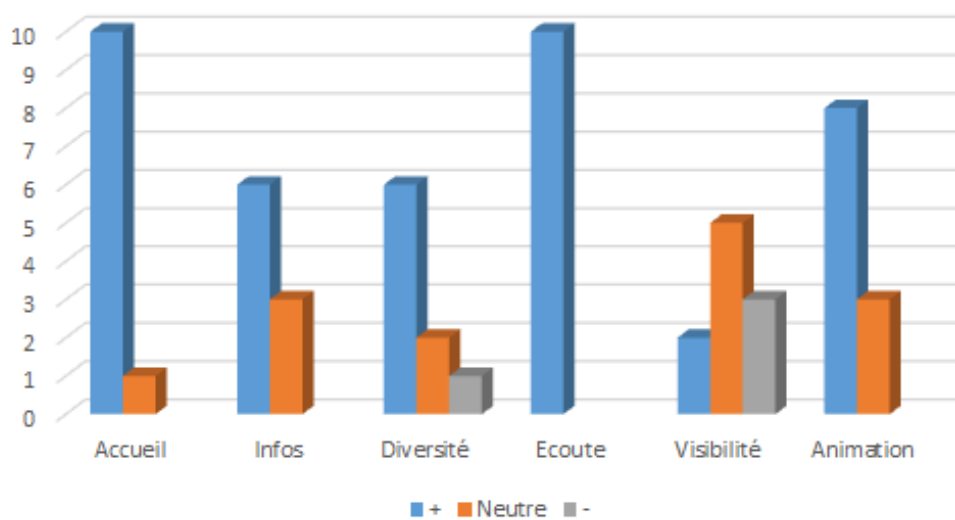
Déjà eu un contact avec un service RdR lors d'une sortie ?



Intérêt du stand



Satisfaction



Saint Nicolas des étudiants dans le Carré (1 décembre 2014)

L’action a été menée de 17h00 à 24h00 par trois professionnels et quatre jobistes. Ils ont été mobilisés pour tenir un stand au CLAJ Saint Jean et se rendre, en équipes mobiles, à la place du 20 août où se déroulait la soirée. Plus de 20 personnes se sont adressées au stand durant cette tranche horaire. Beaucoup d’autres ont été sensibilisés par les équipes mobiles. Lors du debriefing, il a été souligné qu’il aurait été plus intéressant d’effectuer l’action le dimanche soir plutôt que le lundi soir car la fréquentation était plus importante le dimanche soir. Il a également été proposé de prévenir à l’avenir nos partenaires cafetiers labélisés « Quality Nights » afin d’être présents dans les établissements lors de cet événement. Le public était à l’écoute de nos représentants et très réceptif. Relevons la demande importante de préservatifs. Par ailleurs, relevons que l’évènement s’est déroulé un jour de grève. Cela a eu pour conséquence de dresser notre stand entre des amas de gobelets et autres déchets jaugant le carré suite à la saint Nicolas qui avait déjà débuté la veille. Relevons également qu’aucun poste de secours n’était présent place du XX août où se déroulait une partie de la soirée. Nous avons donc dû trouver une solution pour les étudiants qui s’étaient blessés suite à des bagarres ou des chutes. Nous les avons accompagnés au poste de police situé à une dizaine de mètres, pour leur permettre d’accéder aux premiers soins nécessaires.

- Type et nombre de préservatifs et lubrifiant distribués : 200
- Nombre de brochures distribuées au stand :

Cannabis	1	Cocaïne	1
Speed et amphet'	1	Champi et LSD	1
Héroïne	1	Médicament	1
Alcool	1	XTC	1

Fin des examens en décembre 2014 (18 décembre 2014)

L’action a été menée de 17h00 à 24h00 par quatre professionnels et trois jobistes. Ils ont été mobilisés pour tenir un stand au CLAJ Saint Jean (mise en place des manges debout devant, distribution d’eau, de fruits, bouchons d’oreilles, préservatifs, brochure cannabis et alcool, autres brochures produits sur demande) et se rendre dans les établissements labellisés « Quality Nights » dans le Carré (la Court Saint Jean et l’Orange givrée, étant donné que le Déluge a fermé ses portes). Plus de 25 personnes se sont adressées au stand durant cette tranche horaire. Beaucoup d’autres ont été sensibilisés dans les établissements labellisés (une équipe mobile composée de 2 jobistes et un professionnel se sont rendus dans les cafés labellisés notamment pour y distribuer des brochures et des préservatifs).

Lors du debriefing, il a été notamment relevé que notre action était nécessaire vu la présence de nombreux jeunes. L’effet de groupe et le fait qu’il s’agissait de premières expériences pour certains a rendu notre présence particulièrement utile.

Relevons que nous avons bénéficié d’un excellent accueil dans les établissements labellisés et que des contacts très constructifs ont pu être réalisés avec certains groupes de jeunes. Les fruits étaient très appréciés par ceux qui avaient visiblement consommés beaucoup. Toutefois, quelques groupes sont restés réfractaires à toute intervention parce qu’ils étaient composés de jeunes visiblement trop alcoolisés.

- ❑ Type et nombre de préservatifs et lubrifiant distribués : environ 210
- ❑ Nombre de brochures distribuées au stand :

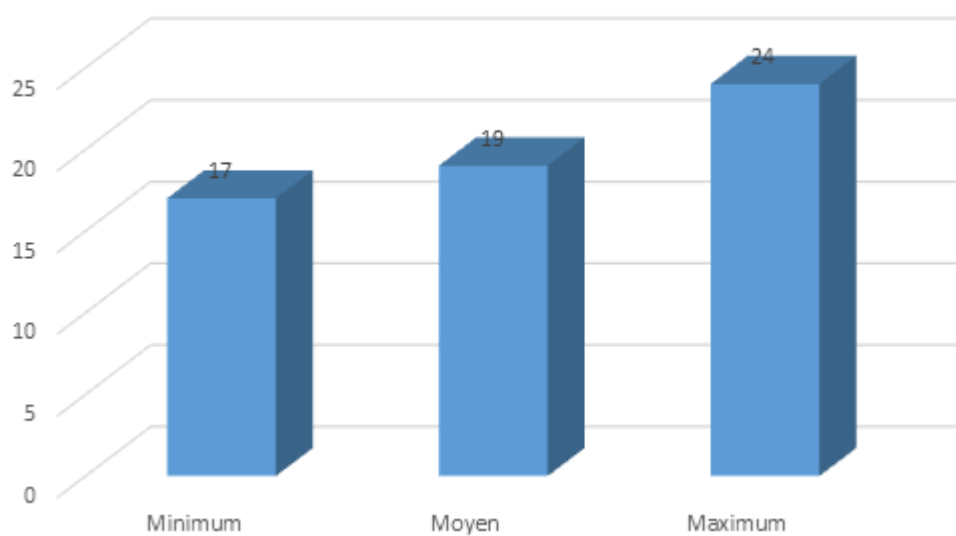
Cannabis	8	Cocaïne	0
Speed et amphet'	0	Champi et LSD	0
Héroïne	0	Médicament	2
Alcool	4	XTC	0

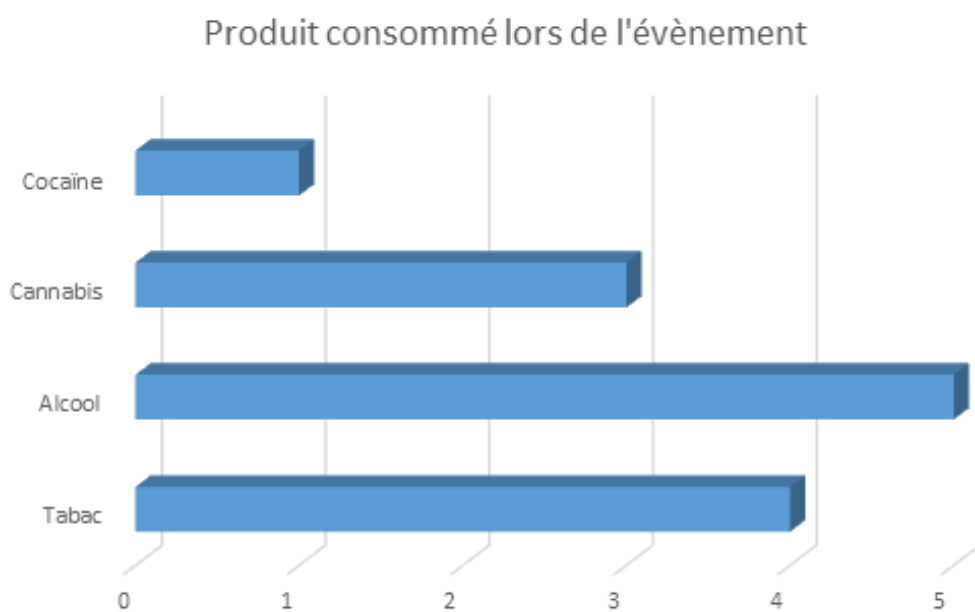
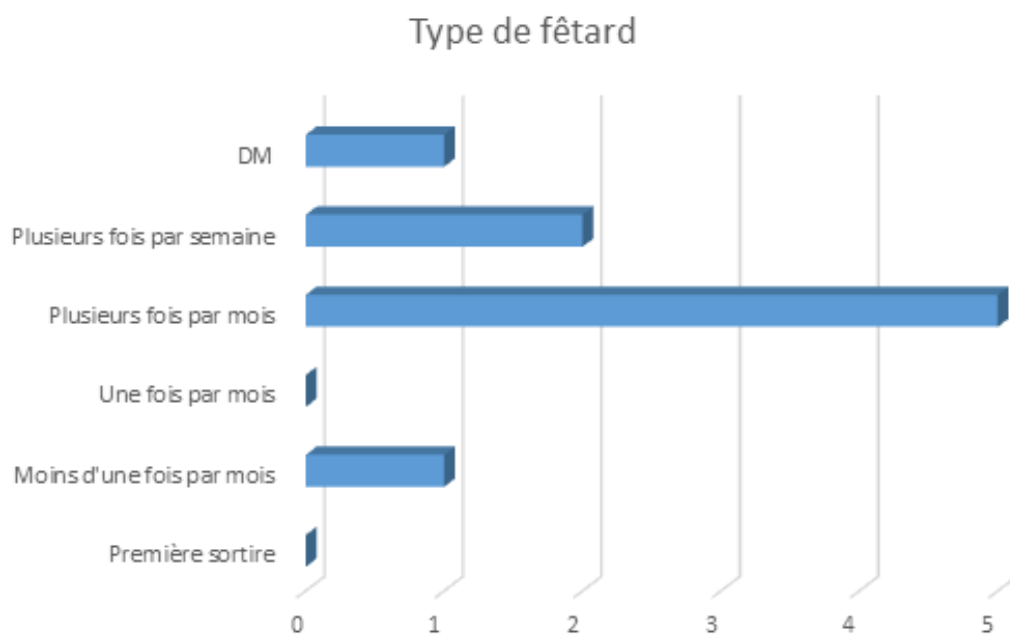
Enfin durant les actions menées au cours de cette journée, 9 personnes ont rempli le questionnaire que nous proposons. 1 personne est de sexe masculin, 7 personnes de sexe féminin et 1 personne n’a pas répondu à cette question. Les graphiques proposés ci-dessous concernent donc 9 personnes. Ils sont donc présentés à titre illustratif et aucune statistique crédible ne peut donc résulter de ces données.

Sexe des répondants

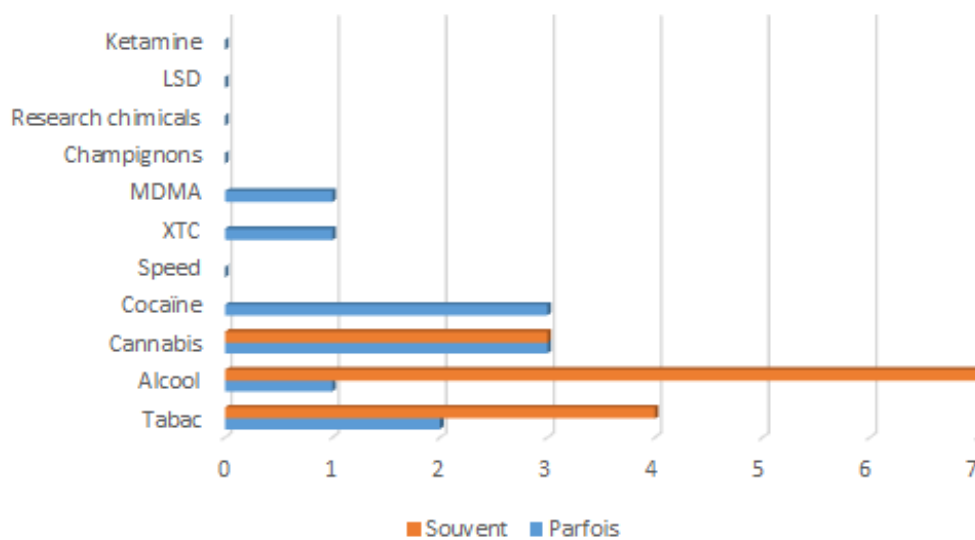


Âge des répondants

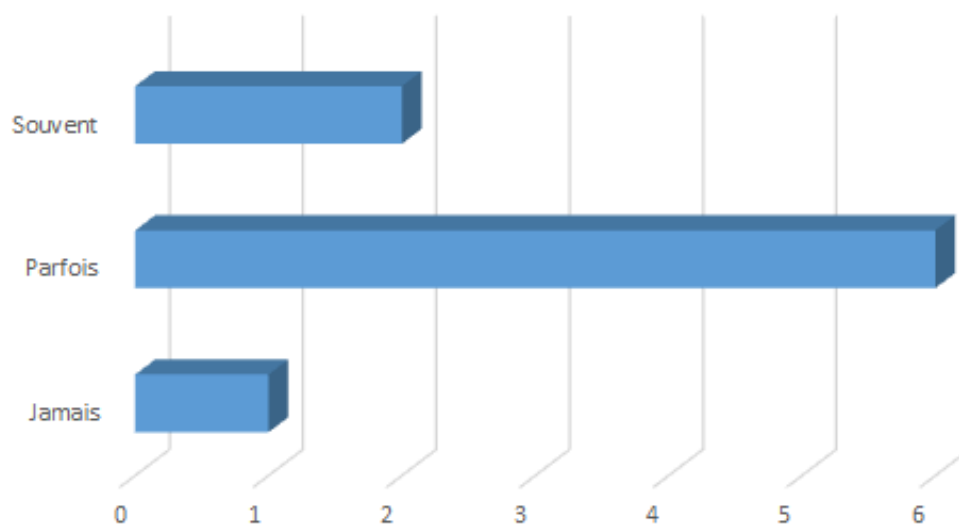




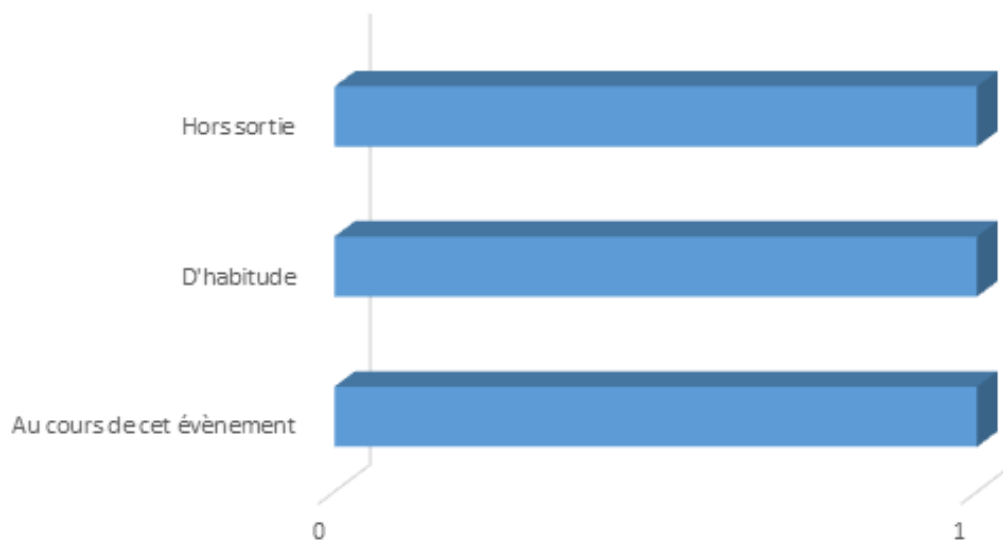
Produit consommé d'habitude



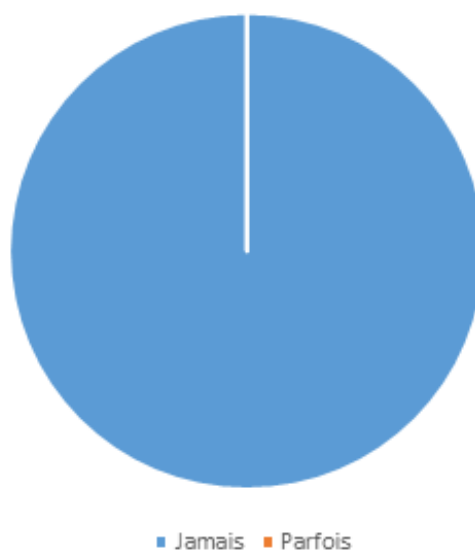
Polyconsommation



Pratique du sniff



Partage du matériel de sniff

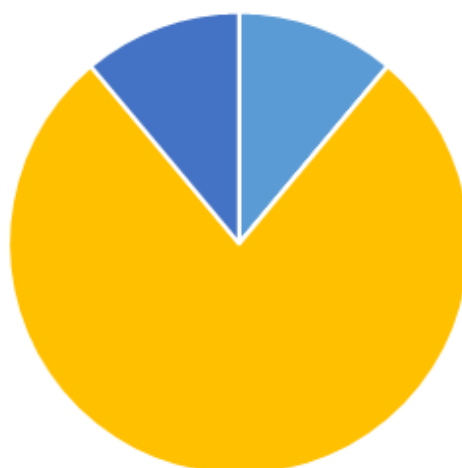


Consommation d'eau en sortie



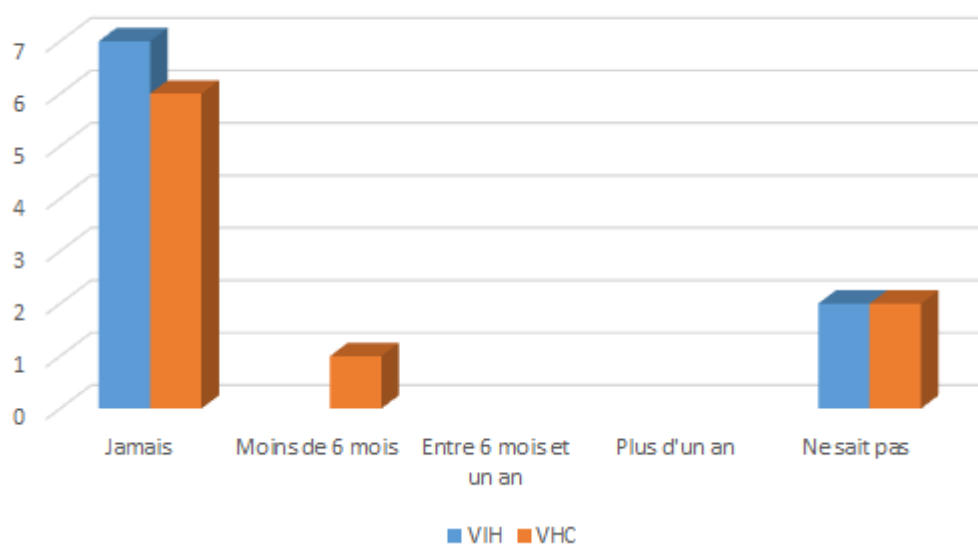
■ Parfois ■ Souvent ■ Toujours

Utilisation du préservatif

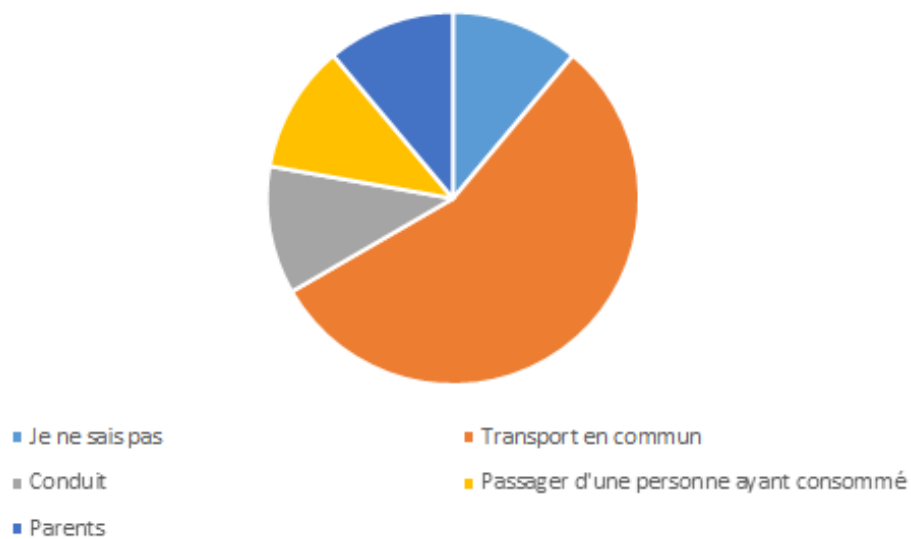


■ Jamais ■ Parfois ■ Souvent ■ Toujours ■ Je n'ai pas de relations

Dépistage



Mode de retour de fête prévu

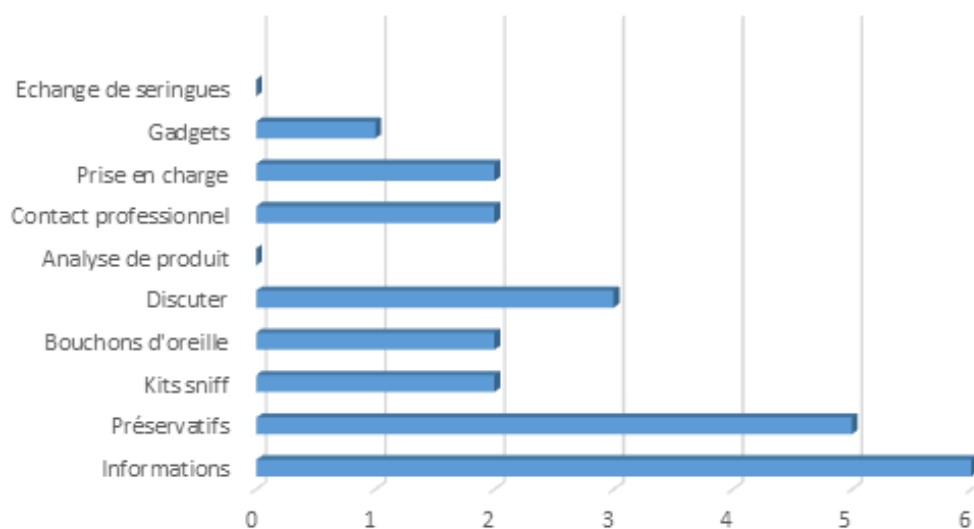


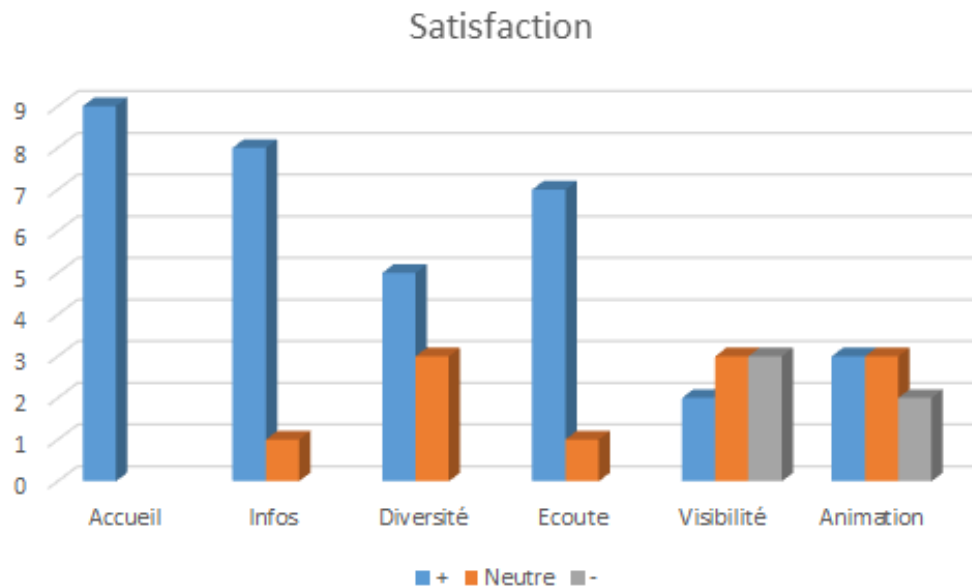
Déjà eu un contact avec un service RdR lors d'une sortie ?



■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas ce que c'est

Intérêt du stand





3. FORMATIONS DISPENSEES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION

Formation d'adultes relais

2 sessions de formations ont été organisées en vue de former des adultes relais. Elles se sont déroulées le 19 septembre 2014 et le 23 septembre 2014.

12 serveurs et responsables de 4 lieux festifs ont été formés (Orange givrée, Goosberry, Aventure Café, Le Cadran). Un contretemps a empêché différents membres du personnel de la Cour Saint Jean de participer à la formation du 23 septembre 2014.

Formation du 19 septembre 2014 :

- **Formateurs :**

Tihamer WERTZ, psychologue au centre NADJA asbl.

Dominique BIETHERES, psychologue au centre ALFA asbl.

- **Lieu :**

SSM ALFA : 17 rue de la Madeleine à 4000Liège

Formation du 23 septembre 2014 :

- **Formateurs :**

Francois BOVENESTY, assitant social au service prévention du centre Alfa

Roxane TONIUTTI, psychologue au service prévention du centre Nadja

- **Lieu de la formation :**

Centre Nadja : Rue Souverain Pont, 56 à 4000 Liège

Ces formations se sont déroulées sur toute une journée (9h-16h). Ces formations, à l'intention des cafetiers, avaient pour objectif de sensibiliser les cafetiers au projet « Quality Night » et à sa philosophie de Réduction des Risques en milieu festif. Ces formations ont intégré à la fois des contenus théoriques, informations concernant les différents risques présents en milieu festif (nuisances sonores, agressivité verbale, etc.) ainsi que des jeux de rôle inspirés de la réalité de terrain afin que les participants puissent intégrer les différents concepts et compétences abordés lors de ces formations.

Déroulement d'une journée de formation :

- Accueil, introduction de la journée et présentation des formateurs ;
- Présentation des participants et analyse des attentes ;
- Identification des risques en milieu festif et présentation du label « Quality Nights » ;
- **Nuisances sonores** : définition, risques, prévention ;
- **Gestion de l'agressivité verbale** : mises en situations, débriefing, apport d'informations ;
- **Produits psychotropes** : analyse de brochures d'information, risques liés à la consommation, gestion, prévention ;
- **Les gestes de premier secours** : présentation par un Médecin du Centre ALFA, Dr Arnaud GERARD, des risques les plus courants et des interventions adéquates ;
- Conclusion, évaluation orale (tour de table) et écrite (questionnaires individuels) ;
- Remise des Certificats de Participation.

Concernant la journée en général : « très satisfait » : 6

« satisfait » : 6

Synthèse des évaluations écrites

La formation en général

- Rencontre des attentes : « beaucoup » : 6
« un peu » : 6
- Lieu adapté : 12+
- Présentations explications claires : 10+ / 2 0
- Outils et supports adaptés : 10+ / 2 0
- Informations pertinentes : 9 + / 3 0
- Méthodes pédagogiques dynamiques : 12 +
- Participation active : 12 +
- Disponibilité : formation suffisamment longue 11
formation trop courte 1

Contenu et apport de la formation

- Nouveaux apprentissages : « beaucoup » : 4
« un peu » : 8
- Augmentation compétences professionnelles : « beaucoup » : 3
« un peu » : 8

- Augmentation capacité de réaction face à 1 crise (santé) :
 - « pas beaucoup » : 1
 - « beaucoup » : 4
 - « un peu » : 5
- Thèmes inadéquats : NON : 11 OUI : 1
- Thèmes à approfondir : NON : 10
 - OUI : 2 (premiers secours, drogues)
- non abordés : NON : 11
 - OUI : 1 (« armes légales) pour lutter contre consommation de drogues dans l'établissement)

Formation des candidats jobistes

.1 session de formation à destination des candidats jobistes a été organisée le vendredi 19 décembre 2014. Lors de cette journée, 4 nouveaux jobistes ont été formés. Cette formation s'est déroulée sur toute une journée (9h-16h)

- Formateurs : Bovenisty François et Quennery Christophe d'Accueil-Drogues
- Lieu : Locaux: Centre Alfa – salle de réunion, 17 Rue de la Madeleine, 4000 Liège

Nous avons recruté les jobistes lors des événements en milieu festif couverts par le réseau Risquer Moins. Sur l'ensemble des personnes intéressées, 4 candidats jobistes se sont réellement présentés à la formation.

Contenu de la formation:

- Accueil, introduction de la journée et présentation des formateurs ;
- Présentation du réseau liégeois de Réduction des Risques en milieu festif « Risquez moins » ;
- Notion de Réduction des Risques, notion de « Pairs », Risques spécifiques liés aux différents milieux festifs, notion de « Jobistes » ;
- Contenu des brochures « produits », des brochures « maladies » ;
- Risques sonores ;
- Approche du questionnaire ;
- Jeux de rôles.

Jeux de connaissances / Jeux de rôle

Les brochures produits/maladies : Individuellement, chercher dans les brochures la réponse à une question posée par l'animatrice.

Le travail des jobistes sur le stand : Sept jeux de rôle ont été élaboré avec grille d'évaluation dans lesquels les jobistes, ont pu se mettre en scène dans les situations souvent vécues au stand.

Les jeux de rôle ont permis d'éclaircir certains points concernant le cadre des interventions et les connaissances demandées. Nous avons pu nous arrêter sur des détails tels que la communication verbale et non verbale du jobiste, ses responsabilités, les outils mis à leur disposition, les fondements de la philosophie de RdR, les systèmes de secours généralement mis en place lors des événements ...

Pour la prochaine formation, il serait intéressant de prévoir du matériel de démonstration (seringues, matériel connexe, kit de sniff, ...). Bien que ce matériel ne soit pas toujours présent sur le stand, les jobistes demandent à être plus informés sur les modes de consommation et leurs risques spécifiques.

Débriefing de la journée

La journée s'est terminée par un petit travail où chacun devait trouver quelques points positifs de la formation, et quelques points négatifs:

Ils ont aimé ...

L'ambiance dans le groupe.

Le sentiment d'appartenance à ce groupe par le biais de l'adhésion à la philosophie de Réduction des Risques.

La quantité d'information qu'ils ont apprises.

L'accueil des intervenants

L'organisation de la journée.

Ils ont moins aimé ...

Certains jeux de rôles

4. INTERVENTIONS SPECIFIQUES AUPRES DES ETABLISSEMENTS LABELLISES « QUALITY NIGHTS » DU CARRE

Réunion d’évaluation du label Quality Nights

Des représentants du réseau Risquer Moins et les patrons des établissements labellisés Quality Nights se sont réunis le 25 août 2014 afin d’évaluer le label Quality Nights. Vous trouverez le procès-verbal de cette réunion dans l’annexe 4.

Mise à dispositions de brochures d’informations – information quant aux alertes

Au cours de l’année 2014, 720 brochures relatives à l’alcool, le cannabis, l’ecstasy, la cocaïne, les décibels, Quality Nights... ont été fournies aux établissements labellisés Quality Nights du Carré (Orange Givrée, Cour Saint Jean et le Déluge avant sa fermeture).

Par ailleurs, l’information quant aux alertes concernant les substances dangereuses circulant en Belgique a été relayée au sein de ces établissements.

VI. BILAN ET PERSPECTIVES

Le subside de 2000 € de la Ville de Liège a permis la réalisation de 3 actions de réduction des risques en milieu festif dans le Carré (Fin des examens de juin, Saint Nicolas des étudiants et Fin des examens de décembre). 2 sessions de formation d’adultes relais et une session de formation à destination de candidats jobistes ont également pu être organisées. Enfin le suivi des établissements festifs du Carré labellisés « Quality Nights » a également pu être réalisé. Des brochures ont également été mises à dispositions de ces établissements labellisés et les alertes concernant les produits dangereux qui circulent leurs ont été relayées.

Nous nous réjouissons de pouvoir apporter notre pierre à l’édifice de la politique globale et intégrée mise en œuvre dans le cadre d’un carré qui tourne rond et nous réjouissons des collaborations à venir.

En cas de nouvelle convention avec la Ville de Liège, nous prévoyons en 2015 :

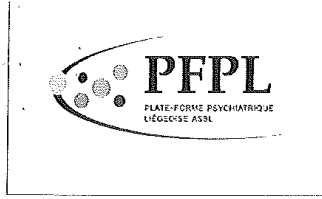
- D’organiser différentes actions :
 - La fin des examens dans le Carré en juin 2015 ;
 - Saint-Nicolas des étudiants en décembre 2015 ;
 - La fin des examens dans le Carré en décembre 2015 ;

La possibilité d’organiser une action à l’occasion de l’événement « Nouvel an du Carré » en avril 2015 sera également discutée.

- D’entamer le processus de labellisation « Quality Nights » d’autres lieux festifs du Carré et notamment de l’Aventure Café, du Barbiturique, de l’Escalier et du Mad Murphy’s qui se montrés intéressés par cette démarche. Ce processus nécessiterait de **nouvelles formations d’adultes relais et des investissements matériels** pour respecter les critères du label.
- Il s’agira également d’assurer le suivi des établissements du Carré déjà labellisés (évaluation, distribution de brochures...).
- D’investir dans des outils de réduction des risques (panneaux ou affiches permettant une meilleure visibilité de certains outils)
- Enfin de nouvelles formations de candidats jobistes devront être organisées en cas de nécessité.

VII. ANNEXES

ANNEXE 1 :
**Convention de collaboration
entre la PFPL/RéLiA et Risquer Moins**



CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LE RESEAU LIEGEOIS D'AIDE ET DE SOINS EN ASSUETUDES (RELIA - ASBL PLATE-FORME PSYCHIATRIQUE LIEGEOISE) ET LE CONSORTIUM D'INSTITUTIONS PORTANT LE RESEAU « RISQUER MOINS », AYANT POUR OBJET LA COORDINATION DE « RISQUER MOINS », INITIATIVE DE REDUCTION DES RISQUES EN MILIEU FESTIF

Dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations (intégré au sein du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, volet décréto)

ENTRE

D'UNE PART, l'association sans but lucratif « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », dont le siège se trouve Quai des Ardenes, 24 à 4020 Liège, n° d'entreprise: 448.470.293, ici représentée par sa Présidente, Madame Nicole DEMETER et son Vice-Président, Dr Michel MARTIN, y compris le Réseau Liégeois d'aide et de soins en Assuétudes organisé en son sein et représenté par son Président, Monsieur Frédéric GUSTIN, Ci-après dénommée « l'A.S.B.L. ».

ET

D'AUTRE PART, le consortium d'institutions portant le projet « Risquer Moins », initiative de réduction des risques en milieu festif, c'est-à-dire

- l'association sans but lucratif « NADJA » dont le siège se trouve rue Souverain-Pont, 56 à 4000 Liège, ici représentée par sa Directrice, Madame Dominique HUMBLET ;
 - l'association sans but lucratif « Centre Alfa » dont le siège se trouve rue de la Madeleine, 17 à 4000 Liège, ici représentée par sa Directrice administrative, Madame Catherine DUNGELHOEFF ;
 - l'association sans but lucratif « Centre Liégeois d'Aide aux Jeunes (CLAJ) », dont le siège se trouve rue Ernest de Bavière, 6 à 4020 Liège, ici représentée par sa Directrice, Madame Nicole RASQUIN ;
 - le service communal « Seraing 5 » de la Ville de Seraing, situé rue de la Province, 104 à 4100 Seraing, ici représenté par Monsieur Alain MATHOT, Bourgmestre et Monsieur Bruno ADAM, Secrétaire communal f.f. ;
- Ci-après dénommée « les services ».

Il est convenu ce qui suit:

CC 130422 Convention RELIA

Article 1

La présente convention est conclue dans le cadre de la mission de concertation institutionnelle visée à l’article 628, §1^{er}, 2° du volet décretaal du Code wallon de l’Action sociale et de la Santé. En effet, les réseaux agréés d’aide et de soins spécialisés en assuétudes organisent la concertation institutionnelle. Celle-ci doit faire l’objet de conventions de collaborations. Par ailleurs, il faut souligner que cette convention est rédigée suite à une demande du Consortium d’institutions portant le Réseau « Risquer Moins », réseau de réduction des risques en milieu festif.

Article 2 - Objet

L’objet de la présente convention consiste en la définition des droits et obligations des parties dans le cadre de l’aide apportée par le RELIA (réseau agréé par la Région wallonne en qualité de réseau d’aide et de soins spécialisés en assuétudes, pour la zone 5 dans le cadre du décret de novembre 2003), au réseau « Risquer Moins » en terme de coordination.

Cette convention est fondée sur le décret du 30 avril 2009 relatif à l’agrément en vue de l’octroi de subventions et à l’octroi de subventions aux réseaux et aux services d’aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu’à la reconnaissance en vue de l’octroi de subventions et à l’octroi de subventions à leurs fédérations (intégré au sein du Code wallon de l’Action sociale et de la Santé, volet décretaal). Ainsi dans l’article 628, § 1 du Code wallon de l’Action sociale et de la Santé, volet décretaal, il est clairement indiqué que « Dans le but d’améliorer la qualité des soins et de l’aide et de favoriser la continuité des prises en charge, le réseau a spécifiquement pour missions : (...) 3° sur les plans institutionnel et méthodologique, l’appui de l’action des services d’aide et de soins spécialisés en assuétudes, ci-après désigné sous le terme de « services », dans le cadre de la collaboration entre eux et les autres membres du réseau, par la conclusion de conventions ou l’élaboration d’outils communs, sur les aspects suivants : (...) e) la réduction des risques ».

Article 3 - Droits et obligations des parties

Dans l’attente d’une subside de cette initiative de réduction des risques en milieu festif, la coordination du RELIA prendra en charge, en partenariat avec les services concernés, les tâches jusqu’à présent assumées grâce à la bonne volonté des intervenants et des institutions partenaires, avec les moyens du bord, et quelques aides ponctuelles, et ce depuis 2007. En effet, aucun subside récurrent ne peut être signalé. L’espace neutre que constitue la coordination du RELIA semble, en effet, à même de pouvoir revêtir provisoirement les tâches de la fonction de coordination du réseau « Risquer Moins », en étroite collaboration avec les services.

Parmi ces tâches on peut citer le fait :

- d’être le point de contact – gestion des mails – diffusion des informations ;
- d’organiser les réunions et rédiger ou organiser la réalisation des procès-verbaux ;
- de s’assurer du planning des interventions ;
- d’accueillir les "nouveaux" (travailleurs ou partenaires) et de rappeler l’obligation de formation pour les nouveaux ;
- de coordonner la mise en place de projets émanant du réseau ;
- de tenir à jour les coordonnées de chaque partenaire local et jobiste ;
- de tenir à jour et actualiser les documents émanant du réseau ;
- de vérifier que les débriefings ont bien lieu et y participer ;
- d’assurer les formalités administratives : centraliser la comptabilité (gestion budgétaire), rechercher des subsides / sponsors,
- d’organiser une évaluation annuelle globale et rédiger un rapport d’activités ;
- de commander le matériel et rechercher des outils intéressants pour les actions de « Risquer Moins ».

Les activités du Réseau « Risquer Moins » seront mises à l’ordre du jour d’au moins une réunion du Comité de pilotage du RELIA par an. Par ailleurs, le rapport d’activités rédigé sera accessible aux membres du RELIA.

Les services s’engagent à soutenir des initiatives de réduction des risques sur le territoire du RELIA. Les services s’engagent à intégrer tout partenaire potentiel intéressé moyennant le respect des critères

CC 130422 Convention RELIA

d’adhésion au réseau (voir annexe 1). Ils s’engagent à collaborer ponctuellement avec toute association locale, moyennant le respect des critères d’inclusion et les possibilités temporelles et matérielles (voir annexe 2).

Par ailleurs, les services s’engagent à respecter les tâches réparties entre partenaires, la coordination étant le garant du respect de l’engagement de chacun. Les tâches à répartir entre les partenaires concernent notamment :

- la couverture et le repérage d’évènements ;
- la négociation avec les organisateurs et/ou les autorités ;
- le recrutement, formation et encadrement des jobistes ;
- la gestion du matériel et des brochures ;
- la communication (visibilité, information, supports) ;
- le développement de projets.

Article 4 - Principe du respect du décret (intégré au sein du Code wallon de l’Action sociale et de la Santé, volet décréto) **et des dispositions prises en exécution de celui-ci**

Les parties s’engagent à respecter le décret (intégré au sein du Code wallon de l’Action sociale et de la Santé, volet décréto) et les dispositions prises en exécution de celui-ci.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention débute le 1^{er} septembre 2012 et est conclue pour une durée d’un an. Après évaluation, cette convention pourra être reconduite.

Article 6 - Conditions de résiliation de la convention

Chacune des parties peut résilier unilatéralement la convention en cas de manquement total ou partiel de l’autre partie à ses obligations contractuelles.

La résiliation peut intervenir sans formalité judiciaire, dans un délai de trois mois à compter de la mise en demeure notifiée à la partie défaillante, par lettre recommandée, sans préjudice de la réclamation d’une indemnité. Cette notification mentionnera les raisons de la décision prise.

La PFPL est tenue d’informer, par courrier et dans un délai d’un mois à dater de la décision de résiliation, le Ministre régional qui a la Santé et les Affaires sociales dans ses compétences, et ce, quelle que soit la partie qui prend l’initiative de résilier la présente convention.

Article 7 - Litiges

Les parties conviennent que tous les litiges pouvant survenir sur base de la présente Convention seront réglés par arrangement à l’amiable, sinon ils seront de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux de Liège.

Fait à Seraing, en double exemplaire, le 22/04/2013

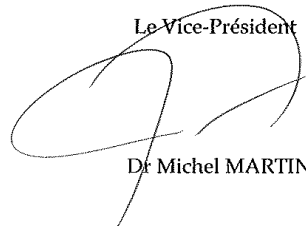
Pour la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl,

La Présidente,



Madame Nicole DEMETER

Le Vice-Président

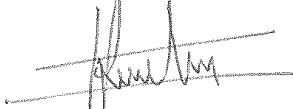


Dr Michel MARTIN

CC 130422 Convention RELIA

Pour le Réseau Liégeois d'aide et de soins en Assuétudes,

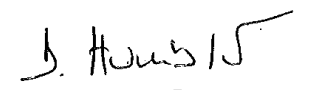
Le Président,



Monsieur Frédéric GUSTIN

Pour l'A.S.B.L. NADJA,

La Directrice,



Madame Dominique HUMBLET

Pour l'A.S.B.L. Centre ALFA,

La Directrice administrative,



Madame Catherine DUNGELHOEFF

Pour l'A.S.B.L. le CLAJ,

La Directrice,

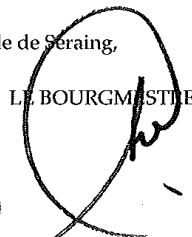
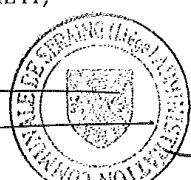
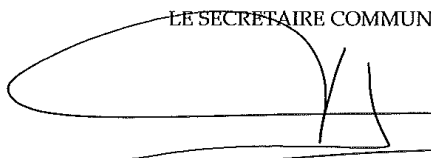


Madame Nicole RASQUIN

Pour le service SERAING 5 de la Ville de Seraing,

LE SECRETAIRE COMMUNAL FF,

LE BOURGMESTRE,



Bruno ADAM

Alain MATHOT

CC 130422 Convention RELIA



Risquer Moins
"Réseau liégeois de réduction
des risques en milieu festif"

ANNEXE 1

Critères d'inclusion au Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif (Risquer Moins)

1. Être intervenant du champ psycho-médico-social et/ou intervenant de terrain du champs des assuétudes et/ou de la jeunesse.

2. Adhérer et souscrire à la Charte du Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif.

Il est important, lors de la souscription à cette charte, que les pouvoirs organisateurs de chaque institution désireuse de devenir membre du Réseau Risquer Moins adhèrent également à cette charte.

3. Avoir suivi une formation dispensée par le Réseau Risquer Moins.

4. Participer activement et régulièrement aux réunions du Réseau Risquer Moins ainsi qu'à l'une ou l'autre tâche.

Nous attendons effectivement de tous nos membres une participation active et régulière à nos différentes réunions. En effet, chaque réunion apporte son lot de discussions, analyses, évaluations et prises de décisions auxquelles chaque membre doit participer selon ses disponibilités.

Fait à, le.....

Je soussigné.....pour l'association/institution.....

.....
déclare avoir pris connaissance de la Charte du Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif, l'avoir signée et accepte les critères d'inclusion au Réseau Risquer Moins sus-mentionnés.

Signature :



ANNEXE 2

Critères d'inclusion des partenaires régionaux et occasionnels au Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif (Risquer Moins)

1. **Adhérer et souscrire à la Charte du Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif.**
Il est important, lors de la souscription à cette charte, que les pouvoirs organisateurs de chaque institution adhèrent également à cette charte.
2. **Une définition claire et non équivoque du rôle de chaque institution/association partenaire sera donnée avant toute action en milieu festif.**
En effet, chaque association/institution désireuse d'être partenaire occasionnel lors d'une action en milieu festif pourra apporter ses compétences et ses spécificités locales. Celles-ci seront définies au préalable.
3. **Participation à la préparation et à l'évaluation de chaque action en milieu festif.**
Nous attendons effectivement de nos partenaires locaux la participation à une séance de préparation de l'action en milieu festif ainsi qu'à une séance d'évaluation du partenariat effectué.
4. **Participation en appoint aux actions en milieu festif selon les spécificités locales de chaque institution désireuse d'être partenaire local du Réseau Risquer Moins.**

Fait à, le.....

Je soussigné.....pour l'association/institution.....

.....
déclare avoir pris connaissance de la Charte du Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif, l'avoir signée et accepte les critères de partenariat avec le Réseau Risquer Moins sus-mentionnés.

Signature :

ANNEXE 2 :
Convention de partenariat entre la Ville de Liège
et la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LIEGE ET
L'ASSOCIATION « PLATE-FORME PSYCHIATRIQUE LIEGEOISE », RELATIVE
A L'ORGANISATION DES ACTIONS DE RÉDUCTION DES RISQUES DANS LE
CADRE DU PROJET « POUR UN CARRÉ QUI TOURNE ROND »**

ENTRE D'UNE PART,

la Ville de Liège, représentée par son Collège communal pour lequel agissent Monsieur Willy DEMEYER, Bourgmestre, et Monsieur Philippe ROUSSELLE, Directeur général, en exécution d'une délibération du Conseil communal du ci-après dénommée « la Ville »,

ET D'AUTRE PART,

l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise » n° d'entreprise 0448.470.293 dont le siège social est fixé Quai des Ardennes 24 à 4020 Liège, et représentée par sa Présidente, Mme Nicole DEMETER, ci-après dénommée « le Partenaire »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1. Objet

La présente convention est conclue dans le cadre de la mission de coordination du Réseau « Risquer moins », initiative de réduction des risques en milieu festif.

Elle a pour objet le soutien à l'organisation d'actions spécifiques de réduction des risques s'inscrivant dans le projet de Charte et de label « Pour un Carré qui tourne rond ».

L'objet de la présente convention consiste en la définition des droits et obligations des parties dans le cadre de la collaboration entre la Ville, au travers de l'activité de la Coordination des Actions en Toxicomanie, et le partenaire.

Article 2. Droits et obligations de la Ville

La Ville s'engage à verser au partenaire, une subvention directe opérateur d'un montant de 2.000,00 EUR (deux mille euros) à charge de l'article budgétaire 83201/33203/14/04 du 1^{er} CMB 2014.

Cette dépense, qui s'inscrit dans le cadre du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention, et plus particulièrement, des activités menées par la Ville dans le but de réduire les nuisances publiques liées aux drogues illégales et l'alcool, en prévenant les comportements à risques et en renforçant l'approche globale et intégrée, est destinée à financer des actions visant à mettre en œuvre et à promouvoir une qualité de vie nocturne dans le Carré.

Ladite subvention sera liquidée en une seule tranche, sur le compte du partenaire, sur base des pièces justificatives fournies par celui-ci pour le 31 janvier 2015 au plus tard.

df

La Ville est le seul interlocuteur du Service Public Fédéral Intérieur. Elle est responsable de l'exécution du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention ainsi que de la présentation et de la motivation du dossier financier.

Elle intègre à son récapitulatif de dépenses destiné au Service Public Fédéral Intérieur les montants de dépenses liées à l'exécution de la présente convention, que le partenaire lui communique.

A défaut de réception des documents et pièces justificatives dans les délais requis, le Partenaire remboursera sans délai à la Ville toute somme indûment perçue.

Par ailleurs, le projet subventionné ne peut en aucun cas faire l'objet d'un double subventionnement.

La Ville peut à tout moment vérifier sur place l'utilisation qui est faite de la subvention et demander les documents financiers et comptables nécessaires aux contrôles.

Article 3. Droits et obligations du Partenaire

La subvention directe opérateur visée à l'article 2 de la présente convention devra être utilisée par le partenaire dans le cadre du consortium « Risquer moins » pour la mise en œuvre des initiatives s'inscrivant dans le cadre de la Charte « Pour un Carré qui tourne rond ».

Dans le cadre de cet objet spécifique, le partenaire s'engage à :

- promouvoir la prévention par les pairs;
- assurer la formation « d'adultes relais »;
- organiser des actions de sensibilisation du public cible lors desquelles la mise à disposition du matériel de prévention sera effectuée ;
- assurer la gestion administrative visant l'atteinte de l'objet de la convention ;
- mentionner le partenariat du Plan de Prévention de la Ville lors de toute communication et dans tout document à usage public.

En application de l'Arrêté ministériel du 24 décembre 2013, déterminant les modalités d'introduction, de suivi, d'évaluation et déterminant les modalités d'octroi, d'utilisation et de contrôle de l'allocation financière relatives aux plans stratégiques de sécurité et de prévention 2014-2017, le Partenaire est tenu de transmettre à la Ville les montants des dépenses effectuées dans le cadre de la subvention du Service Public Fédéral Intérieur, ainsi que les pièces justificatives de ces dépenses au plus tard pour le 31 janvier 2015.

La subvention obtenue pour le dispositif devra être utilisée dans le cadre de celui-ci et de l'objet poursuivis par le Partenaire et plus particulièrement pour l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond ».

Aucun partenariat ne pourra être conclu s'il est de nature à nuire à l'image de la Ville, ou s'il est porteur d'un message contradictoire par rapport à l'action de service public menée par la Ville.

En outre, en vue de permettre à la Ville d'attester du fait qu'au cours de l'année 2014 la totalité des moyens reçus a été utilisée conformément aux termes et objectifs de la présente convention, le Partenaire lui transmet, pour le 31 janvier 2015, son rapport d'activités relatif au projet.

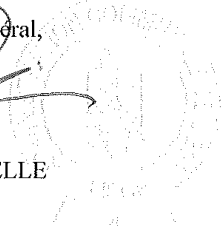
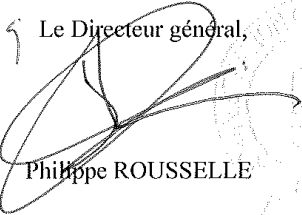
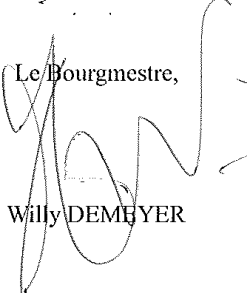

Article 4. Durée

La présente convention est réputée avoir pris cours le 1er avril 2014 et se termine le 31 décembre 2014.

Article 5. Litiges

Les parties conviennent que tous les litiges pouvant survenir sur base de la présente convention seront de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux de Liège.

Fait à Liège, en double exemplaire, le 22 décembre 2014

	Pour la Ville,		Pour le partenaire
Le Directeur général,		Le Bourgmestre,	La Présidente,
			
Philippe ROUSSELLE		Willy DEMBYER	Nicole DEMETER

ANNEXE 3 :

Convention de partenariat 2014 entre l'ASBL Modus Vivendi et l'opérateur local Quality Nights, le réseau liégeois de réduction des risques en milieu festif

**Convention de partenariat entre l’ASBL Modus Vivendi
et l’opérateur local Quality Nights à Liège – Risquer Moins Liège**

ENTRE

L’asbl Modus Vivendi, rue Jourdan 151 à 1060 Saint Gilles, dont le n° d’entreprise est le 0451739193 représenté par Madame Catherine Van Huyck, directrice ;

Ci-après dénommée « Modus Vivendi ».

ET

L’association de fait *Réseau Risquer Moins Liège* ayant son siège social situé Quai des Ardennes 24 à 4020 Liège représenté par Frédéric Gustin ;

Ci-après dénommée « l’opérateur local ».

Préambule :

Les partenaires concernés par le développement du label Quality Nights dans la région de Liège se sont répartis les tâches autour du projet en fonction des missions spécifiques et de l’expérience acquise de chacun, afin d’optimiser au maximum la démarche.

Modus Vivendi détient une expérience et un savoir méthodologique autour du label, dont il est le dépositaire, ainsi qu’en matière de promotion de la santé et de réduction des risques liés à l’usage de drogues (RDR) en milieu festif.

L’opérateur local a, entre autres, une expérience acquise dans la RDR en milieu festif et une connaissance du terrain, des réalités et spécificités locales.

Les opérateurs locaux sont des associations promotrices de projets de réduction des risques liés à l’usage de drogues. Ils mettent en œuvre le label dans leur région, et sont le contact local de référence pour Modus Vivendi.

Ils sont les principaux interlocuteurs des responsables de lieux labellisés, de par leur proximité ainsi que leurs connaissances et maîtrise des spécificités et particularités régionales. Ils tiennent Modus Vivendi au courant de l’évolution du label dans leur région.

- Les parties concluent cette convention en vue de maintenir et développer le label Quality Night (LQN) dans la région de Liège ;
- Le LQN vise globalement à améliorer le bien-être des personnes qui sortent dans les lieux de fête en proposant dans les lieux labellisés une série de services qui sont – a minima – l’accès à l’eau gratuite, aux préservatifs et aux bouchons d’oreille à prix modiques, à des brochures d’information sur la santé, à des alertes en cas de circulation de drogues à hauts risques et à du personnel sensibilisé à la réduction des risques, à la gestion de conflit et aux premiers secours ;
- Modus Vivendi souhaite, par cette convention, déléguer le suivi, la mise en place et le développement local du LQN dont il est l’initiateur et le dépositaire (Dépôts de marque

auprès de l’Office Benelux de la Propriété intellectuelle et de l’Office de l’Harmonisation dans le Marché Intérieur (EU)). Il en est par ailleurs le coordinateur régional en Wallonie et à Bruxelles ;

- L’opérateur local souhaite, par cette convention et le développement local du LQN, parfaire l’offre de promotion de la santé et de Réduction des Risques en milieu festif sur le territoire d’activité visé ;
- Sous réserve des subsides alloués par les pouvoirs subsidiant compétents, les partenaires mettent en commun leurs moyens pour répondre à leurs objectifs et, dans toutes communications vers l’extérieur feront état du partenariat ;
- Pour développer ce projet, Modus Vivendi a conclu une convention avec la Région Wallonne ;
- Le partenariat composant l’opérateur local est lié dans le cadre du Réseau *Risquer Moins Liège*. La présente convention ne modifie en rien les accords que l’opérateur local a conclus dans le cadre de ce Réseau.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Les parties à la présente convention conviennent de coordonner leurs actions par une mise à disposition de moyens techniques, matériels et mandatent le personnel nécessaire à leur mise en pratique. La présente convention exclut toute mise à disposition de travailleurs et de prestations de service au profit d’un tiers.

Article 2

La présente convention de collaboration s’inscrit dans une action pluraliste propre à contribuer au meilleur développement de la personne dans l’esprit de la Charte d’Ottawa pour la promotion de la santé. Tout manquement à cet engagement entraîne une réévaluation commune de la collaboration pouvant aboutir à une résiliation immédiate de la convention.

Article 3 : Engagements de Modus Vivendi, coordinateur régional

Modus Vivendi s’engage, pendant la durée de la convention à réaliser les objectifs et tâches suivants :

Objectifs :

- Etre garant du label ;
- Assurer la cohésion du projet ;
- Former les partenaires locaux à la méthodologie du projet ;
- Évaluer le label ;
- Organiser et animer la concertation régionale dont les réunions Super Quality Nights ;
- Créer, partager et prendre en charge des outils de communication¹ Quality Nights à destination du public visé (brochure, site internet, newsletter, Facebook) ;

¹ Uniquement les outils de communication qui sont communs à toutes les régions

- Œuvrer à la reconnaissance européenne du label ;
- Assurer un support méthodologique général ;
- Accompagner l’opérateur local en fonction de ses besoins dans la limite des moyens mis à sa disposition par le pouvoir subsidiant.

Article 4 : Engagements de l’opérateur local

L’opérateur local s’engage, pendant la durée de la convention, à réaliser les tâches suivantes:

- Participer aux *Super Quality Nights* et aux réunions de travail entre l’opérateur et Modus Vivendi ;
- Assurer l’information et le suivi du projet avec les responsables d’établissements et les organisateurs de soirées intéressés à rejoindre le label. Organiser la formation du personnel et la mise en place des critères/services dans les lieux nouvellement labellisés ;
- Organiser au moins une visite biannuelle par lieu labellisé pour s’assurer de la mise en place des critères : placement à un endroit stratégique de la borne, disponibilité des services et visibilité des pictogrammes à l’endroit où se trouve chaque service.
- Organiser au moins une concertation annuelle avec les responsables des lieux de fête ;
- Organiser l’événement de lancement du label dans les nouveaux lieux labellisés et assurer la promotion du label au niveau local ;
- Réunir les brochures « santé » destinées à être placées dans les bornes et réapprovisionner régulièrement les bornes dans les lieux de fêtes labellisés ;
- Récueillir les besoins des lieux adhérant en termes de préservatifs et de bouchons d’oreille une fois tous les 3 mois et fournir aux lieux les informations nécessaires pour qu’ils puissent s’approvisionner ;
- Envoyer rapidement aux responsables des lieux labellisés, les « Alertes Précoces » en cas de circulation de produits particulièrement dangereux ;
- Maintenir informé le partenariat de l’évolution du label dans la région ;
- Evaluer localement le projet et fournir à Modus Vivendi les éléments nécessaires à l’évaluation globale du label dont la fiche d’évaluation des formations, et dans la mesure du possible, les données capotes, bouchons, brochures distribuées, les feedback des organisateurs/patrons et du public, etc.

Article 5 : Subventions à acquérir

Les partenaires s’engagent à mettre tout en œuvre pour faire valoir leurs droits aux subventions afin de remplir les tâches précitées. En cas d’incapacité financière d’une des parties à honorer ses engagements, le partenaire concerné veillera à informer par écrit l’autre partie dans les plus brefs délais.

Article 6 : Durée de la convention et modalités de reconduction

La présente convention est conclue pour une période de 12 mois du 01 Janvier 2014 au 31 décembre 2014 éventuellement renouvelable après décision du partenariat sur base de

l'évaluation des activités et collaborations développées au cours de l'exercice et des perspectives envisagées pour les années suivantes.

Dans l'hypothèse d'une décision favorable, une nouvelle convention sera approuvée et signée entre les parties.

Article 7 : cahier des charges

La présente convention constitue le cahier des charges du partenariat.

Les parties s'engagent expressément à respecter les règles légales applicables en matière d'octroi et d'utilisation de subventions publiques.

Article 8 : Clause de modification et de résiliation

Toute modification devra faire l'objet d'un avenant.


Tout manquement total ou partiel de l'autre partie à ses obligations contractuelles, entraîne une réévaluation commune de la collaboration.

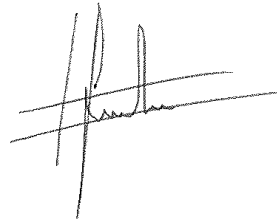
A défaut de règlement à l'amiable, la résiliation peut intervenir sans formalité judiciaire, après mise en demeure, notifiée à l'autre partie, par lettre recommandée mentionnant la(les) raison(s) de la décision prise et prend effet immédiatement dès réception de la dénonciation.

Fait en double exemplaire, chaque partie déclarant avoir reçu un exemplaire.

Pour Modus Vivendi,
Catherine Van Huyck, directrice

Pour l'opérateur local,
Frédéric Gustin, coordinateur


MODUS VIVENDI
RUE JORDAN 151
B-1060 BXL
☎026442200



ANNEXE 4 :

**PV d'évaluation du label Quality Nights dans
les différents cafés du carré 25/08/2014**

PV d'évaluation du label Quality Nights dans les différents cafés du carré
25/08/2014

Personnes présentes :

- Dominique Bietheres
- François Bovenisty
- Antoine Bini patron de la Cour Saint Jean
- Philippe patron du Déluge et de l'Orange Givré

Critères évalués

- *Eau gratuite*
- *Préservatifs*
- *Brochures santé*
- *Alertes produits*
- *Personnel formé*

- *Stands info drogues*
- *Assistance médicale*
- *Espace chill out*
- *Info retour à domicile*

La cour Saint Jean

Antoine Bini : 0486/240.590

- 1) **Les alertes précoces** sont envoyées via le CLAJ à la cour Saint Jean.
- 2) **Préservatifs** : au début ils étaient peu demandés. Actuellement il y a plus de vente, il a fallu que les gens sachent qu'il est possible de s'en procurer dans le café. De plus le prix est démocratique (2euros).
- 3) **Les brochures** posent problème, plus exactement les présentoirs. En effet, ils ne sont pas assez robustes. Les différents éléments doivent être refixés régulièrement. Le patron va installer un petit projecteur pour que les brochures soient plus visibles.
- 4) **L'eau**: elle a toujours été offerte aux personnes qui le souhaitent donc ce n'est pas une nouveauté mais depuis qu'un panneau informe les clients, cela arrive que certaines personnes en "abusent" il faut donc mettre des limites.

- 5) **Les bouchons d'oreilles** : il n'y a pas de demande à ce niveau Sauf durant les soirées où un DJ est présent. A noter à la Cour Saint Jean, lorsque le café est complet, le volume sonore est déjà dépassé sans qu'il y ait de la musique.
- 6) **La formation** : La formation donnée aux serveurs devrait être systématisée à différents moments de l'année. En effet, il y a un turn over important au niveau de l'équipe.

Remarque : l'information concernant les dates de formation a été communiquée à Monsieur Bini.

- 7) **Le retour à domicile**: à ce niveau le cafetier n'a pas beaucoup d'influence sur le retour sécurisé des personnes trop éméchées. mais il reste attentif à ce que ces personnes ne rentrent pas seules.

- 8) **A noter** :

Le distributeur de préservatifs a été forcé et le patron a dû le renforcer. Les nouvelles directives de police dans le carré ont permis de diminuer la "petite criminalité".

-Le patron a jugé l'opération "fin des examens" très chouette. Il trouve intéressant de systématiser ce type d'opération.

-Il nous informe aussi qu'il serait intéressant d'obliger les cafés Quality Nights disposant d'un sorteur que ce dernier soit agréé et qu'il ne soit pas uniquement un "gros bras" agissant comme bon lui semble.

-Monsieur Bini participe à un groupe de travail avec la police dans le cadre du programme "un carré qui tourne rond". Ensemble, ils effectuent différents passages dans plusieurs écoles du centre ville afin d'informer les jeunes sur la charte "un carré qui tourne rond". C'est une organisation importante mais elle reste très porteuse.

-Le patron nous signale qu'il est difficile de fédérer les différents responsables d'établissements face à la prévention car cela ne rapporte pas d'argent.

- Il faudra fournir deux pictos (préservatifs et bouchons d'oreilles).

L'orange givrée et Déluge

- 1) **Les préservatifs** se vendent petit à petit mais leur prix (deux euros) est trop élevé. Il faudrait idéalement les vendre à 50 cents pièce.
- 2) **Les brochures** : l'approvisionnement n'est pas assez important. Elles sont appréciées, les gens en prennent régulièrement. Laisser un stock dans le café peut être intéressant.
- 3) **L'eau** : elle a toujours été gratuite, il n'y a pas de changement à ce niveau là.
- 4) **Les bouchons d'oreilles** : ils ont moins de succès, ils sont surtout donnés aux DJ durant les soirées.
- 5) **La formation** : il y a une nouvelle équipe de serveurs en place, une formation est souhaitée. Le patron propose qu'elle ait lieu à la Cour Saint-Jean car il y a une salle à l'étage.
- 6) **Le retour à domicile** : Le personnel contacte l'ambulance pour les personnes qui ont trop consommé. Pour les autres, il appelle un taxi, il va afficher l'horaire des bus dans le café.
- 7) **A noter** :
 - Le patron trouve intéressant de systématiser les opérations du type fin des examens dans le carré.
 - Il trouverait intéressant d'informer les comités de baptême sur le label QN afin de lui donner plus de visibilité et pourquoi pas l'intégrer au Guido distribué à tous les étudiants. (Personne de contact; Olivier : 0478/98.99.90)
 - Le café Le Barbiturique serait intéressé d'être labellisé lui aussi.